

SANADETT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF ARRETE AU 30 JUIN 2021

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société SANADETT SICAV, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 30 juin 2021.

L'actif net de la société SANADETT SICAV au 30 juin 2021 totalise 71 148 440 TND.

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SANADETT SICAV » ci-joint, arrêté au 30 juin 2021 reflète correctement la situation de votre société.

Paragraphe d'observation

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers dont le contenu décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Autres Obligations légales et Règlementaires

L'examen de la composition de l'actif net de SANADETTE SICAV, au 30 juin 2021, nous a permis de déceler que le ratio de liquidité a dépassé 20% de l'actif ; cette situation devrait être régularisée conformément à l'article 2 du décret 2001/2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002-1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 30 juillet 2021

Le Commissaire aux Comptes :

Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 30/06/2021
(Exprimé en dinars)

ACTIF	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES			
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3 458 899	3 381 906	3 670 701
b- Obligations et valeurs assimilées	46 214 728	53 713 486	51 105 849
AC2- Placements monétaires et disponibilités			
a- Placements monétaires	7 111 684	0	0
b- Disponibilités	14 482 809	14 827 328	19 154 025
AC3- Créances d'exploitation	7 582	0	0
AC4- Autres actifs			
TOTAL ACTIF	71 275 702	71 922 720	73 930 575
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	85 090	69 921	39 070
PA2- Autres créditeurs divers	42 172	48 189	63 683
TOTAL PASSIF	127 262	118 110	102 754
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	69 759 264	70 210 433	70 758 400
CP2- Sommes distribuables			
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	218	221	222
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	1 388 958	1 593 956	3 069 199
ACTIF NET	71 148 440	71 804 610	73 827 821
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	71 275 702	71 922 720	73 930 575

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/06/2021
(Exprimé en dinars)

	<u>Du</u> <u>01/04/2021</u> <u>Au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>01/01/2021</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2020</u> <u>Au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>01/01/2020</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2020</u> <u>Au</u> <u>31/12/2020</u>
PR					
1- Revenus de portefeuille-titres					
a- Dividendes	70 563	70 563	72 819	72 819	72 819
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	655 429	1 323 822	828 969	1 757 278	3 206 967
PR Revenus des placements					
2- monétaires	269 319	517 646	21 831	50 275	551 138
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	995 311	1 912 031	923 619	1 880 372	3 830 924
CH					
1- Charges de gestion des placements	173 429	352 297	140 316	267 071	619 155
REVENU NET DES PLACEMENTS	821 881	1 559 734	783 303	1 613 301	3 211 768
CH					
2- Autres charges	30 555	61 508	29 616	57 962	119 230
RESULTAT D'EXPLOITATION	791 326	1 498 226	753 687	1 555 340	3 092 538
PR Régularisations du résultat d'exploitation					
4-	-101 351	-109 268	29 197	38 617	-23 339
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	689 975	1 388 958	782 884	1 593 957	3 069 199
PR Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)					
4-	101 351	109 268	-29 197	-38 617	23 339
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-24 375	22 474	-29 187	40 480	147 083
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	113 530	216 120	42 224	44 330	142 541
Frais de négociation de titres	0	0	-1 649	-1 649	-4 227
RESULTAT NET DE LA PERIODE	880 481	1 736 820	765 075	1 638 501	3 377 935

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 30/06/2021**

	<u>Du</u> <u>01/04/2021</u> <u>Au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2021</u> <u>Au</u> <u>30/06/2021</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2020</u> <u>Au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2020</u> <u>Au</u> <u>30/06/2020</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2020</u> <u>Au</u> <u>31/12/2020</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
Résultat d					
a- 'Exploitation	791 326	1 498 226	753 687	1 555 340	3 092 538
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-24 375	22 474	-29 187	40 480	147 083
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	113 530	216 120	42 224	44 330	142 541
d- Frais de négociation de titres	0	0	-1 649	-1 649	-4 227
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-2 934 324	-2 934 324	-3 048 815	-3 048 815	-3 048 815
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
_ Capital	37 910 160	58 604 036	32 309 868	53 038 034	98 533 204
_ Régularisation des sommes non distribuables	75 133	142 492	17 076	69 515	150 360
_ Régularisation des sommes distribuables	-496 988	458 599	-713 839	479 218	2 009 939
b- Rachats					
_ Capital	-43 656 651	-59 828 681	-28 746 999	-47 623 025	-92 758 448
_ Régularisation des sommes non distribuables	-82 553	-155 578	-15 251	-68 081	-162 942
_ Régularisation des sommes distribuables	64 770	-702 747	432 575	-657 649	-2 250 325
VARIATION DE L'ACTIF NET	-8 239 972	-2 679 383	999 690	3 827 698	5 850 908
AN 4- <u>ACTIF NET</u>					
En début de La					
a- période	79 388 411	73 827 821	70 804 921	67 976 913	67 976 913
b- En fin de la période	71 148 440	71 148 440	71 804 610	71 804 610	73 827 821
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONNS</u>					
a- En début de la période	717 936	674 846	637 315	619 594	619 594
b- En fin de la période	663 176	663 176	671 404	671 404	674 846
VALEUR LIQUIDATIVE	107,284	107,284	106,947	106,947	109,4
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,55%	4,48%	4,05%	4,59%	4,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtés au 30 juin 2021

PRESENTATION GENERALE DE SANADETT SICAV

SANADETT SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001. Elle a obtenu l'Agrément du Ministre des Finances en date du 1er août 1996.

SANADETT SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), intermédiaire en bourse, assure la gestion de SANADETT SICAV et la Banque ARAB TUNISIAN BANK (ATB) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 30 juin 2021 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, et en bons de trésor, et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 ».

La société SANADETT SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements Cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1- Portefeuille titres :

a. Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Désignation du Titre	Nombre de Titre	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% de l'Actif Net
<u>Titres OPCVM</u>				
FCP SALAMETT CAP	95 000	1 680 416	1 706 770	2,40%
FCP SALAMETT PLUS	5 100	58 329	60 384	0,08%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	5 000	510 851	511 145	0,72%
GO SICAV	3 000	309 959	365 364	0,51%
TUNISO EMIRATIE SICAV	3 000	308 665	311 445	0,44%
FIDELITY OBLIGATAIRE SICAV	1 856	196 377	193 069	0,27%
FCP HELION MONEO	3 000	306 640	310 722	0,44%
TOTAL		3 371 237	3 458 899	4,86%

b. Obligations et valeurs assimilées

b.1 Les obligations de sociétés

OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS:	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% ACTIF Net
AMEN BANK SUB 2008	1 000	35 000	35 220	0,05%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	532 700	555 928	0,78%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	119 961	120 662	0,17%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	350 000	352 202	0,50%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	1 498 500	1 570 782	2,21%
AMEN BANK SUB 2011	20 000	200 000	209 020	0,29%
AMEN BANK SUB 2016-1	5 000	100 000	103 601	0,15%
ATB 2007/1	20 000	880 000	885 996	1,25%
ATB SUB 2017 A	49 400	3 952 000	4 036 715	5,67%
ATL 2015/2 C	5 000	200 000	204 281	0,29%
ATL 2017/1	1 800	36 000	36 643	0,05%
ATL SUB 2017	4 500	360 000	376 082	0,53%
ATL 2017/2 CAT A	20 000	800 000	816 231	1,15%
ATL 2018/1 CAT B	5 000	300 000	319 740	0,45%
ATL 2017/2 CAT B	10 000	400 000	409 284	0,58%
ATL 2020-1	25 000	2 500 000	2 645 611	3,72%
BH 2009	40 000	1 228 000	1 263 359	1,78%
BNA SUB 2009	15 000	299 580	302 598	0,43%
BTK 2009 C	10 000	266 300	271 562	0,38%
CIL 2017/1	10 000	200 000	200 100	0,28%
HANNIBAL LEASE 2015-2	5 000	200 000	203 269	0,29%
TL 2017/1 CAT A	10 000	200 000	200 792	0,28%
UIB 2009/1 5.5%	10 000	266 830	278 049	0,39%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	2 250 000	2 350 684	3,30%
TOTAL		17 174 871	17 748 411	24,95%

b.2 Emprunts d'État

Emprunts d'État	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% de l'actif net
BTA 6% Avril 2023	800	794 525	802 836	1,12%
BTA 6% Janvier 2024	6 800	6 682 568	6 834 590	9,39%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	985 199	1 021 101	1,38%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	984 195	1 020 097	1,38%
BTA 6.3% Octobre 2026	1 000	982 308	1 018 209	1,38%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	491 205	509 156	0,69%
BTA 6.3% Octobre 2026	500	491 585	509 535	0,69%
BTA 6.7 % Avril 2028	500	475 262	481 063	0,67%
BTA 6.7 % Avril 2028	15 000	14 781 205	14 955 221	20,78%
EMPRUNT NAT. CAT C	35 000	1 312 500	1 314 509	1,84%
Total		27 980 553	28 466 317	40,01%

AC2- les placements monétaires et disponibilités

a. Les placements monétaires

a.1 *Prise en pension livrée*

Prise en pension livrée	Cédant	Taux	Echéance	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% de l'actif net
Prise en pension livrée 91 j (1)	ATTIJARRI	7,23%	12/07/2021	7 000 613	7 111 684	10%
TOTAL				7 000 613	7 111 684	

(1) Pension Livrée ATTIJARI BANK 7,23% au 12/07/2021 pour 91 jours 6747 BTA 5,6% aout 2022 (1 ans)

b. Les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2021, à **14 482 809 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

AC3- Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2021, à **7 582 Dinars** et représentant les dividendes à recevoir.

PA1- Opérateurs créditeurs

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Rémunération à payer au gestionnaire	55 389	52 104	15 270
Rémunération à payer au dépositaire	29 701	17 817	23 800
Total	85 090	69 921	39 070

PA2- Autres créditeurs divers

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Frais de publication	374	1 246	400
Jeton de présence	11 187	9 334	16 875
Redevances CMF	6 206	6 228	7 312
Honoraires du commissaire aux comptes	9 050	9 333	18 533
Créditeurs divers	15 354	22 047	20 563
Total	42 172	48 189	63 683

Les créditeurs divers se détaillent ainsi :

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Retenues à la source	5 734	21 316	4 054
TCL	976	731	1 239
Autres créditeurs	8 644	0	15 270
Total	15 354	22 047	20 563

CP1- Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant la deuxième trimestre 2021 se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2021

Montant	75 424 021
Nombre de titres	717 936
Nombre d'actionnaires	336

Souscriptions réalisées

Montant	37 910 160
Nombre de titres émis	361 257
Nombre d'actionnaires entrants	4

Rachats effectués

Montant	-43 656 651
Nombre de titres rachetés	416 017
Nombre d'actionnaires sortants	25

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	113 530
Régularisation des sommes non distribuables	-7 420
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-24 375
Frais de négociation de titres	0

Capital au 30/06/2021

Montant	69 759 264
Nombre de titres	663 176
Nombre d'actionnaires	315

CP2- Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SANADTT SICAV et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 30 juin 2021 se détaille ainsi :

Résultat distribuable de la période	1 498 226
Régularisation du résultat distribuable de la période	(109 268)
Résultat distribuable des exercices antérieurs	212
Régularisation du résultat distribuable des exercices antérieurs	6
SOMMES DISTRIBUABLES	1 389 176

PR1- Revenus du portefeuille titres

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenus des titres OPCVM	70 563	70 563	72 819	72 819	72 819
Revenus des bons de trésor assimilables	348 343	692 858	348 548	696 891	1 401 233
Revenus des obligations	307 086	630 964	480 421	1 060 387	1 805 734
Total	725 992	1 394 385	901 788	1 830 097	3 279 786

PR2- Les revenus de placements monétaires

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Intérêts des comptes de dépôt	214 453	406 575	21 831	50 275	551 138
Intérêts sur placements Monétaire	54 866	111 071	0	0	0
Total	269 319	517 646	21 831	50 275	551 138

CH1- Charges de gestion des placements

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	170 462	346 396	137 357	261 154	607 255
Rémunération du dépositaire	2 967	5 901	2 959	5 917	11 900
Total	173 429	352 297	140 316	267 071	619 155

CH2- Autres charges

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2021 Au 30/06/2021	Du 01/01/2021 Au 30/06/2021	Du 01/04/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Commissaire aux comptes	4 550	9 050	4 550	9 100	18 300
Redevance CMF	19 098	38 810	18 399	35 736	74 513
Publicité et publication	439	774	323	646	1 300
Jetons de présence	3 740	7 437	3 730	7 459	15 000
TCL	2 715	5 212	2 393	4 790	9 863
Contribution sociale de solidarité	0	200	210	210	210
Autres	13	24	11	20	44
Total	30 555	61 508	29 616	57 962	119 000

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
· Revenus des placements	2,883	2,801	5,677
· Charges de gestion des placements	-0,531	-0,398	-0,917
· Revenu net des placements	2,352	2,403	4,759
· Autres charges d'exploitation	-0,093	-0,086	-0,177
· Résultat d'exploitation	2,259	2,317	4,583
· Régularisation du résultat d'exploitation	-0,165	0,058	-0,035
· Sommes distribuables de la période	2,094	2,375	4,548
· Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,165	-0,058	0,035
· Variation des plus ou moins-values potentielles/Titres	0,034	0,060	0,218
· Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,326	0,066	0,211
· Frais de négociation de titres	0,000	-0,002	-0,006
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	0,360	0,124	0,423
Résultat net de la période	2,619	2,440	5,005

4-2 Ratios de gestion des placements

	<u>30/06/2021</u>	<u>30/06/2020</u>	<u>31/12/2020</u>
· Charges de gestion des placements / actif net moyen :	0,460%	0,373%	0,834%
· Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,080%	0,081%	0,161%
· Résultat distribuable de la période / actif net moyen :	1,955%	2,174%	4,164%
· Actif net moyen	76 649 787	71 547 228	74 263 631

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société est confiée en vertu d'une convention de gestion à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien. Cette rémunération a été révisée à 0,6% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 25 avril 2018 et applicable à partir du 30 mai 2018 et augmentée à 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif quotidien en vertu de l'avenant conclu le 28 février 2020 et applicable à partir du 15 Juin 2020.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 10.000 dinars l'an en HT.